

AEROTEC & CONCEPT
M. Johan CLOCHET
CEO
20-21 impasse Santos Dumont
31 700 BLAGNAC
France

Son Excellence António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York
NY 10017
États-Unis

Blagnac, le 19 Avril 2024

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que AEROTEC & CONCEPT soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (Pacte mondial) concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette communication, nous exprimons notre engagement à intégrer le Pacte mondial et ses principes dans la stratégie, la culture et les opérations quotidiennes de notre entreprise, et à nous engager dans des projets de collaboration faisant progresser les objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les Objectifs de développement durable (ODD). AEROTEC & CONCEPT fera une déclaration claire de cet engagement auprès de nos parties prenantes et du grand public.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial de l'ONU est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP), décrivant les efforts de notre entreprise dans la mise en œuvre des Dix principes. Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à rendre compte de nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion au Pacte mondial, puis chaque année, conformément à la politique du Pacte mondial de l'ONU en matière de Communication sur le Progrès.



Cela comprend :

- Une déclaration signée par le plus haut dirigeant de l'entreprise exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant notre engagement permanent envers l'initiative et ses principes. Cette déclaration est distincte de notre lettre initiale d'engagement à adhérer au Pacte mondial de l'ONU ;
- La publication annuelle de notre CoP, au travers du questionnaire en ligne dédié, par lequel nous présenterons les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les Dix principes à notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes, et contribuer aux objectifs des Nations Unies, en particulier les ODD.

Veuillez agréer, Excellence, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

M. Johan CLOCHET
CEO

AEROTEC & CONCEPT
20 et 21 Impasse Santos Dumont
31 700 BLAGNAC
SAS au capital de 13 908.70€
N°Siret 520 968 827 00060

Page 2 sur 2

Siège social : Aérodrome
81 300 GRAULHET - France
Tél : 33 (0)5 63 34 45 31
RCS Castres 520 968 827
SIRET : 520 968 827 00011
TVA : FR 075 209 688 27
Code APE : 3316Z



Etablissement secondaire :
20-21 impasse Santos Dumont
31 700 BLAGNAC - France
Tél : 33 (0)5 61 16 73 73
RCS Castres 520 968 827
SIRET : 520 968 827 00060
TVA : FR 075 209 688 27

LETTRE D'ADHÉSION

LE BRUN Frédéric
Aérodrome Graulhet
81 300, Graulhet, France

H.E. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Blagnac, 31 700, Le 21/03/2022

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que AEROTEC soutient les Dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. AEROTEC fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'*un an* maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

M. Frédéric LE BRUN

Directeur industriel

Frederic
LE BRUN
Signature numérique
de Frederic LE BRUN
Date : 2022.03.21
16:58:18 +01'00'

*Cette lettre doit être signée par le PDG ou équivalent de l'entreprise, c'est-à-dire c'est-à-dire la personne renseignée en tant que plus haut dirigeant dans votre espace personnel en ligne sur le site du Global Compact des Nations Unies et sur les sites officiels, et envoyée en utilisant le formulaire en ligne.